

# Société

La Savoie

## au sortir d'une boîte

Trois jeunes qui sortaient d'une soirée en boîte, dans la nuit de samedi 12 à dimanche 13 septembre 2009, ont été blessés dans l'accident du véhicule qui les transportait. Véhicule dont le conducteur âgé de 20 ans a perdu le contrôle, quittant la route. Ils ont été hospitalisés à Chambéry.

*eu de réponse. C'est donc considéré comme un permis tacite. Nous avons fait intervenir des huissiers pour constater l'état des bâtiments et valider le permis tacite», expliquent les deux prévenus.*

Permis qui a été annulé en

*nous est refusé ! »*

On s'oppose ouvertement, à la partie civile, à de telles assertions : « Les travaux ont été conduits sans aucune autorisation. Le hameau n'est pas habité, sans eau ni électricité, ni accès rou-

*3 000 € d'amende et affichage de la décision. »*

Pour l'avocat des Lanoé, le débat et les arguments de la défense sont ailleurs, brandissant un dossier conséquent. « Un rapport de la DDE qui constate 18 infrac-

*mieux fait de poursuivre la vraie délinquance ! ». L'avocat en appelle enfin à la relaxe pure et simple de ses clients.*

Le tribunal renvoie sa décision au 12 octobre 2009.

L.M.

## Savoie

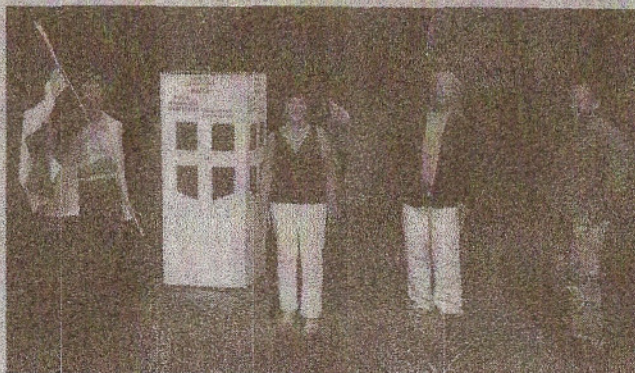
# Radars et droit français ? Pas de ça en Savoie !

Provocation réitérée ? recherche de coup d'éclat et d'affrontement avec les forces de l'ordre ? Rien de tout ça ne semble intéresser les protagonistes savoisiens (défenseurs des droits de la Savoie et n'appartenant pas à la Ligue savoisienne) qui ont remis le couvert, dimanche 13 septembre 2009, contre

les radars, symboles du droit français imposé à leur région annexée.

En Savoie en même temps qu'en Haute-Savoie, les opérations se sont multipliées et les radars ont connu le couvert, coiffés d'accoutrements cartonnés aux couleurs de la Savoie et de ses droits inaliénables.

Ils affirment toujours « ne



*rien dégrader, seulement informer les pays de Savoie du fait que le traité d'annexion de la Savoie en 1860 et dont sera fêté le 150e anniversaire en 2010, n'a pas été enregistré à l'ONU, en vertu de l'accord de Paris en 1947, et donc est de fait abrogé. Nous ne cherchons aucun affrontement, nous agissons à visage découvert. Les radars sont illégaux, nous le faisons savoir. »*

D'Albertville à Yenne, en passant par Aix-les-Bains, les Bauges et la Combe de Savoie, des équipes, différemment composées du précédent dimanche d'actions, ont brandi leur désaccord, par ces interventions.

« Elles vont se multiplier sur le terrain, assurent-ils. »

L.M.